



# Paie et mutuelle

## CE QUI CHANGE EN JANVIER

### Fiche de paie dématérialisée

À partir du mois de janvier, par défaut, la fiche de paie papier ne sera plus envoyée à votre domicile, mais sera stockée sur un site appelé DIGIPOSTE +, ouvert pour vous par GVF.

Si vous souhaitez continuer à recevoir votre fiche de paie par courrier, envoyez **IMPÉRATIVEMENT** un mail à votre gestionnaire de paie avant le **31 décembre 2017** pour en faire la demande.

### Mutuelle

En 2018, notre gestionnaire mutuelle GFP va recouvrer les cotisations correspondant à nos options et nos conjoints !!! Voici les clefs pour ne pas risquer de rupture de couverture :

Vous êtes seul affilié et ne changez pas de situation, vous n'avez rien à faire.

Vous avez un ayant droits (enfant ou conjoint) ou une option ; vous devez

transmettre un mandat SEPA et un RIB à GFP par courrier (GFP - CS 50023 - 74601 SEYNOD cedex) ou par mail ([gestion.annecy@gfpfrance.com](mailto:gestion.annecy@gfpfrance.com)).

Vous modifiez n'importe quel élément de votre mutuelle (ayant droit, option, adresse, etc.) ; vous devez transmettre le bulletin de mise à jour.

Vous avez une question : appelez vos élus CFTC ci-dessous.

Renseignez-vous... : [WWW.CFTCOPTICAL.COM](http://WWW.CFTCOPTICAL.COM)

Posez vos questions... : [section.cftc.gvf@free.fr](mailto:section.cftc.gvf@free.fr)

Laurent (GO) **06.60.06.58.19**  
 Nora (GdO) **06.12.79.04.87**  
 Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**  
 Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**